

AVIS DE SOUTENANCE DE THESE

Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale

THÈSE

Doctorat de l'Université de Strasbourg (Nouveau Régime)
Mention : Histoire du droit et des institutions

Présentée et soutenue publiquement le 4 octobre 2022 à 14h
en salle Alex WEILL de la Faculté de Droit de l'Unistra

par

Monsieur Mathieu PERRIN

**« "Sortez de mon logis, je l'occupe en personne" :
la protection du droit de jouissance du locataire face au privilège de la loi Aede. »**

JURY

Madame Marta PEGUERA-POCH,
Professeur à l'Université de Lorraine – rapporteur

Monsieur Laurent PFISTER,
Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas – rapporteur

Monsieur Yves STRICKLER,
Professeur à l'Université Côte d'Azur

Monsieur Raphaël ECKERT,
Professeur à l'Unistra

Madame Céline PAUTHIER,
Professeur à l'Unistra

Madame Jeanne-Marie TUFFÉRY-ANDRIEU,
Professeur à l'Unistra, directrice de thèse